



La section « Cinéma et Audiovisuel » de l'Académie des beaux-arts devient la section de « Mise en scène »

Par décret pris en Conseil d'Etat le 26 février dernier, le Président de la République, le Premier ministre et le ministre chargé de l'enseignement supérieur ont approuvé les nouveaux statuts de l'Académie des beaux-arts.

Parmi les modifications faites sur la dernière version du texte, datant de 2022, **la transformation de la section « Cinéma et Audiovisuel »** (créée le 11 juillet 1985) en une section de « **Mise en scène** » (cinéma, audiovisuel, théâtre, opéra et autre spectacle vivant) mérite d'être soulignée. **Cette section, composée auparavant de 6 membres, en comporte désormais 8.** L'Académie accueille ainsi 69 membres, 69 correspondants et 16 membres associés étrangers.

Sur cette base, le 9 avril 2026, le Président de la République, protecteur des académies composant l'Institut de France, a approuvé **le transfert de Madame Muriel Mayette-Holtz (élue le 17 mai 2017) de la section des membres libres vers la section de mise en scène, sur un fauteuil nouvellement créé.**

« Désormais, l'Académie des beaux-arts peut accueillir les metteurs en scène issus du monde du spectacle vivant au sens large comme des créateurs à part entière. Mes consœurs, confrères et moi-même nous réjouissons de cette évolution statutaire qui permet de reconnaître dorénavant la mise en scène comme un art majeur ».

Laurent Petitgirard
compositeur et chef d'orchestre, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 69 membres, 16 membres associés étrangers et 69 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraigne (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire et où elle a ouvert en octobre 2025 La Galerie de l'Académie des beaux-arts, son nouvel espace d'exposition.

Hermine Videau – Directrice de la communication et des prix

tél : 01 44 41 43 20

mél : com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier

Chargée des relations presse

tél : 01 44 41 44 58

mél : pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr

Académie des beaux-arts

23, quai de Conti - 75006 Paris

www.academiedesbeauxarts.fr

 @academiebeauxarts

 @AcadBeauxarts

 @academiedesbeauxarts